

# C'EST LE TEMPS DE PARLER T+1

Quartier des affaires de Toronto

## Belle surprise! Trois pas en avant, aucun pas en arrière!

Prenez une journée de congé, que vous méritez bien! À la saison la plus chaude de l'année, les membres du comité de l'ACMC et d'autres intervenants du secteur se sont mobilisés pour accomplir trois tâches qui constitueront le fondement des prochaines étapes du passage à T+1 en 2024 :

- 1. Entente sur les modifications apportées aux horaires de saisie et de rapprochement :** Il est convenu que les calendriers devront être modifiés pour permettre un règlement à T+1, ainsi que les modifications à apporter en vue de respecter le calendrier accéléré. Veuillez consulter le document ci-joint *Recommandations et conséquences des modifications apportées au calendrier de traitement de la CDS*. Les travaux sur la prochaine série de points relèvent donc à présent du Groupe de travail Opérations de l'ACMC. Veuillez consulter ce [tableau](#) pour déterminer ce que le nouveau calendrier prévoit pour votre société.
- 2. Liste d'actifs T+1 :** Compte tenu des commentaires recueillis après deux mois de vaste consultation (indice : pas de changements majeurs), la [liste des actifs T+1](#) est aussi exhaustive que possible après de nombreuses révisions par les comités de l'ACMC ([résumé des modifications](#) publié sur le site Web).

**Note :** La décision de faire passer le cycle de règlement standard des fonds communs de placement, des fonds distincts et des fonds de placement de travailleurs (FPT) de T+2 à T+1 n'a pas encore été confirmée.

- 3. Ce que révèle le sondage :** Nous avons reçu 104 réponses au sondage sur la connaissance de T+1 de l'ACMC, résultat qui se compare favorablement aux 80 réponses du précédent sondage de 2016. Le sondage visait à déterminer la position de l'organisation par rapport au projet T+1, à obtenir une référence pour mesurer les progrès futurs du secteur et permettre de planifier efficacement les efforts à venir de l'ACMC en matière de T+1.

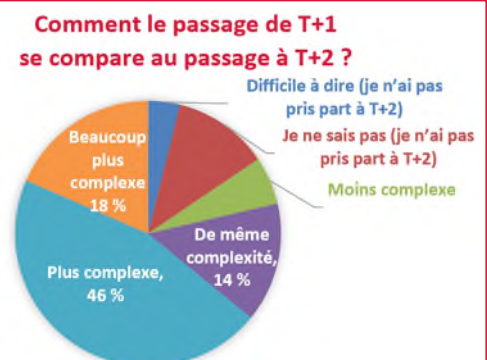
Autre résultat encourageant, le nombre de commentaires provenant des intervenants des marchés acheteur et vendeur a considérablement augmenté et les réponses des sociétés de toutes tailles se répartissaient bien. En outre, environ la moitié des réponses émanaient d'entreprises représentées au sein des comités de l'ACMC, les autres provenant de partenariats avec d'autres associations et de la liste de diffusion de l'infolettre de l'ACMC.

Et de moins bonnes nouvelles, illustrées par le diagramme ci-contre.



« Canicule d'été » par [bigbirdz](#)  
 (autorisation CC by 2.0)

**Fait-il assez chaud? La canicule d'été n'est pas un temps de chien!** Non, les chiens qui se couchent en haletant ne souffrent pas de chaleur et d'humidité. Les Égyptiens de l'Antiquité reliaient la chaleur aux 40 jours (du 3 juillet au 11 août) pendant lesquels Sirius, l'étoile du chien, était observable dans l'hémisphère Nord.



Deux tiers des sondés estiment que le projet sera plus complexe que le passage à T+2. Ce chiffre est porté à trois quarts des répondants après exclusion des choix « ne sait pas ». Les grandes lignes des réponses au sondage sont les suivantes :

- La haute direction est totalement ou partiellement sensibilisée aux répercussions de T+1 (90 %) et au calendrier (84 %), même si chacune de ces mesures a perdu 10 points de pourcentage en comparaison avec une étape similaire du cycle T+2.
- La proportion de répondants qui déclarent que leur société est dotée d'un chef de projet T+1 (56 %), d'une équipe T+1 (53 %), d'un plan de projet T+1 global (43 %) et d'un budget pour cette année (26 %) a nettement reculé par rapport aux réponses recueillies lors de l'enquête T+2.

Nous présumons que ces chiffres inférieurs découlent, en partie du moins, du fait que la Securities and Exchange Commission (SEC) n'a pas encore arrêté de « date de conformité » pour T+1 (et cela risque de durer un certain temps). La SEC a proposé une mise en œuvre à la fin du premier trimestre 2024, alors que des associations américaines représentant la majorité du secteur, avec l'ACMC, prônent une application au troisième trimestre, la fin de semaine de la fête du Travail, soit un écart de cinq mois. Une fois la date fixée, nous sommes convaincus que les mesures de l'enquête augmenteront de façon spectaculaire. Et beaucoup de travail reste à accomplir dès à présent : les personnes interrogées affirment avoir mis en place, ou partiellement mis en place, certains des éléments constitutifs les plus importants du T+1 :

- Documents sur les procédés et les activités (80 %)
- Révision de la liste des actifs T+1 (68 %)
- Évaluation des conséquences sur les affaires (66 %)
- Analyse de l'écart entre le statut actuel et T+1 (47 %)
- Discussion relative au projet avec des fournisseurs d'infrastructure, des prestataires de service et des vendeurs (46 %).

Merci à tous les répondants et à ceux qui en ont encouragé d'autres à répondre au sondage. Les [résultats détaillés du sondage](#) (disponible en anglais seulement) sont aussi publiés. Comme promis, un heureux gagnant a été tiré au sort et recevra une carte-cadeau de 50 \$ – **Félicitations à Jeff Lunshof de Raymond James!**



## Mises à jour sur les comités

Tous les comités de l'ACMC poursuivent leurs rencontres mensuelles. Pour suivre les dernières nouvelles de chaque comité, visitez les sections :

- **Comité directeur T+1 (T1SC)**
- **Groupe de travail Opérations (OWG)**
- **Groupe de travail Fonds communs de placement (MFWG)**
- **Groupe de travail Juridique et réglementaire (LRWG)**
- **Groupe de travail Communications et formation (CEWG)**

Pour en apprendre davantage ou pour se joindre à un comité de l'ACMC, veuillez écrire à [info@ccma-acmc.ca](mailto:info@ccma-acmc.ca).



## Conseils et rappels

- Écoutez cette [capsule](#) des *Perspectives sectorielles par CIBC Mellon*: Lou Lesnika, directeur de produit à CIBC Mellon, se penche sur les aspects opérationnels et la planification des règlements T+1 au Canada avec Keith Evans, directeur général de l'ACMC (*disponible en anglais seulement*).
- Évaluez l'état d'avancement de votre société dans la mise en œuvre des modules T+1 mentionnés ci-dessus.



## Outils

La liste d'actifs T+1 est offerte sous [différents formats](#) conviviaux, outre le PDF, notamment en Word et Excel, à l'usage des sociétés lors de leurs diverses préparations à la transition à T+1.



## À venir

- **9 septembre 2022** : Un panel organisé par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) à Victoria (C.-B.) présentera les dernières nouvelles sur le T+1.
- **26 octobre 2022** : Keith Evans, directeur général de l'ACMC, s'exprimera à la tribune d'un panel de la DTCC à Toronto.
- **Document de consultation de l'Association canadienne de normalisation (CSA)** : Parution prévue cet automne.

## RECOMMANDATIONS ET RÉPERCUSSIONS DES MODIFICATIONS T+1 APPORTÉES AU CYCLE DE TRAITEMENT DE LA CDS

Processus actuel	Recommandation	Raisons
<b>1. Traitement des transactions boursières</b>		
Les <b>places de marchés</b> transmettent des <b>fichiers uniques</b> de fin de journée à la CDS après la clôture du marché.	Permettre aux places de marché de livrer des fichiers par lots à la CDS <b>le jour même, chaque heure, à compter de 10 h à la date de transaction (T)</b> .	<b>Permettre de réduire considérablement le temps de traitement actuel de la CDS pour produire et livrer les messages et les fichiers afférents aux opérations boursières déclarées</b> aux prestataires de services, aux fournisseurs et aux adhérents de la CDS.
<b>La CDS</b> génère des messages et des fichiers afférents aux opérations boursières à l'intention des bureaux de service, des fournisseurs et des adhérents de la CDS, et ce, <b>une fois par jour</b> .	Permettre à la CDS de générer et livrer des messages et des fichiers de négociation <b>intrajournalière (chaque heure)</b> .	<b>Permettre que l'identification des erreurs et leur correction débutent plus tôt</b> et se terminent dans la mesure du possible <b>à la fin du jour T</b> .
<b>Les prestataires de services, les vendeurs et/ou les adhérents</b> traitent les fichiers de rapprochement des opérations boursières.	Les prestataires de services, les vendeurs et les adhérents doivent livrer ces fichiers à la CDS <b>avant 19 h 30 le jour T</b> .	<b>Les participants doivent recevoir le maximum de rapports de rapprochement des opérations boursières avant la fin du jour T</b> .
<b>Signification</b> : Les places de marché, la CDS, les prestataires de services, les fournisseurs et les adhérents doivent procéder à des modifications importantes des processus et des délais qui influenceront sur la prestation de services en aval à leurs clients et doivent être préparés aux conséquences en amont. Les parties prenantes doivent examiner l'automatisation interne ou impartie en vue de la résolution de ces difficultés et de la mise en œuvre des changements afin de veiller à ce que le traitement des opérations boursières, notamment le rapprochement entre les diverses entités, soit terminé avant le passage à la date de transition.		
<b>2. Traitement des transactions non boursières</b>		
La Norme canadienne 24-101 <i>Appariement et règlement des opérations institutionnelles</i> stipule que <b>90 %</b> des transactions (en valeur et en volume) devront être déclarées et confirmées (appariées) avant midi le jour T+1 pour respecter le cycle de règlement actuel T+2 (le <a href="#">taux d'appariement des transactions</a> de juin 2022 avant la fin du jour T était de 38 %).	La Norme canadienne 24-101 doit être modifiée afin d'imposer <b>l'appariement de 90 % des opérations</b> (en volume et en valeur) <b>avant 23 h 59 le jour T ou 3 h 59 le jour T+1 (à confirmer)</b> avant le début des processus de règlement de compensation du jour suivant.	<b>Réduction du risque global et efficacité accrue pour le secteur</b> (par exemple, diminution du risque de contrepartie pour le volet acheteur, baisse jusqu'à 40 % de la détention de garanties par les courtiers et les intermédiaires, et accès plus rapide des investisseurs aux fonds).
<b>Signification</b> : Les dépositaires devront recevoir les instructions des clients plus rapidement qu'actuellement. Les dépositaires sont dotés de la technologie et des processus nécessaires à la confirmation des transactions dès réception des instructions des clients. Les parties prenantes sont donc tenues d'examiner et d'automatiser (à l'interne ou en impartition) les retards d'appariement actuels.		
<b>3. Traitement et rapprochement des transactions internationales</b>		
La DTCC propose de ne pas modifier les calendriers liés au T+1 pour la livraison des fichiers entrants à la CDS en vue de les aligner aux fichiers correspondants des intervenants canadiens.		Aucune modification
<b>4. Services transfrontaliers</b>		
Le cycle de règlement des transactions qui utilisent des services transfrontaliers est de T+0 actuellement.		Aucune modification